

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2020

Membres en exercice : 34

Présents : 22

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Date de la convocation: 11/12/2020

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Marc FIDEL

Représentés : Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Pierre MATHIEU, Christophe MORGO par Catherine REBOUL

Présents non votants :

Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Patrimoine : Programmation culturelle 2021 et 2022 du Pays d'Art et d'Histoire

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Pour le Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel.

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation mais également d'animation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'une programmation culturelle dédiée aux patrimoines est une priorité.

Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines. Le label doit proposer une programmation qui interpelle les publics, les questionne et les place au cœur d'un processus d'implication.

Afin d'asseoir son projet culturel, le Pays d'Art et d'Histoire participe aux dispositifs coordonnés par le Ministère de la Culture et de la Communication et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine : les Journées Européennes de l'Archéologie (juin), du Patrimoine (septembre), de l'Architecture (octobre).

Les Temps du Patrimoine constituent une offre culturelle distincte de la saison touristique et s'inscrivent dans une programmation permanente et élargie. Compte-tenu de sa taille et de sa dynamique territoriale, le label propose une programmation éclatée, génératrice de partenariats avec les collectivités, complémentaire des programmations culturelles existantes et misant sur la dimension pédagogique et intergénérationnelle.

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Date de réception de l'AR: 12/01/2021

034-253403554-20201218-2020_18_12_17-DE

Cette programmation est diversifiée : cycle de conférences, expositions, sortie en famille, visites guidées, visites de chantier, formation... Elle tient compte de la saisonnalité et des différents publics visés : animation en saison/hors saison, visiteurs/population locale, grand public/publics spécifiques.

Cette opération est inscrite dans la convention du label PAH signée avec le ministère de la Culture. Les modalités de mise en œuvre ont été validées par le comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire le 9 novembre 2020.

Le coût total de l'opération s'élève à **79 373.11 € TTC**, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 50 798.79 €
 - du Conseil Départemental de l'Hérault pour 12 699.70 €
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 15 874.62 €

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- Autorise, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Fait à Pierrerue le 18 décembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS

